

Bureau de Paris 16 rue de Monceau

75008 Paris

T:+33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION SMILE YOUNITED

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 Siège social : 75 Rue Lourmel

75015 Paris

SIREN: 841 355 910 00016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023





ASSOCIATION SMILE YOUNITED

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901

Siège social : 75 Rue Lourmel 75015 PARIS

SIREN: 841 355 910 00016

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'Association SMILE YOUNITED.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SMILE YOUNITED relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé à la page 15 de l'annexe sur le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels, d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger. Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 21 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes Baker Tilly STREGO

Réda MEKOUAR

BILAN ACTIF

ACTIE			Exercice N 31/12/2023 12	2	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / 1	N-1
	ACTIF	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
3	Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	33 008	26 916	6 092	5 447	645	11.83
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations corporelles Terrains Constructions Installations techniques Matériel et outillage Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés	7 517	4 333	3 184	1 534- 4 760	1 534 1 576-	100.00 33.11-
	Immobilisations financières (1) Participations et Créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres						
	Total I	40 525	31 249	9 276	8 673	603	6.95
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours Créances (2) Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	15 248 153		15 248 153	16 657 153	1 410-	
ACI	Disponibilités Charges constatées d'avance (2)	2 110 593 13 400		2 110 593 13 400	786 690	1 323 902 13 400	168.29
	Total II	2 139 392		2 139 392	803 500	1 335 892	166.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 179 917	31 249	2 148 668	812 173	1 336 495	164.56

⁽¹⁾ Dont à moins d'un an

⁽²⁾ Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	
	Fonds propres	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits) Situation nette (sous total)	754 865 136 224 891 089	282 524 472 341 754 865	472 341 336 117- 136 224	167.19 71.16- 18.05
	Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I	891 089	754 865	136 224	18.05
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés Total II	1 236 251 1 236 251		1 236 251 1 236 251	
SNOISIAC	Provisions pour risques Provisions pour charges				
PR(Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières diverses Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	21 329	57 309	35 980-	62.78-
DE	Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance				
	Total IV	21 329	57 309	35 980-	62.78-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 148 668	812 173	1 336 495	164.56

⁽¹⁾ Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / 1	N-1
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	4 922 316	1 670 331	3 251 985	194.69
Mécénats	4 922 316	1 6/0 331	3 231 903	194.69
Legs, donations et assurances-vie Contributions financières				
Contributions financieres				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	19		19	
runes produits				
Total I	4 922 335	1 670 331	3 252 004	194.69
Character Hand Mark Character				
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	190 655	1 186 362	995 707-	83.93
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 816	9 979	4 163-	41.72
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	1 236 251		1 236 251	
Autres charges	3 353 389	1 649	3 351 740	NS
5	3 223 333			
Total II	4 786 111	1 197 990	3 588 121	299.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	136 224	472 341	336 117-	71.16
)	(

⁽¹⁾ Dont produits afférents à des exercices antérieurs

⁽²⁾ Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/	N-1
		31/12/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Froduits infanciers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	136 224	472 341	336 117-	71.16-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	4 922 335	1 670 331	3 252 004	194.69
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	4 786 111	1 197 990	3 588 121	299.51
5. EXCEDENT OU DEFICIT	136 224	472 341	336 117-	71.16-
		<u> </u>		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / I	N-1
	31/12/2023 12		Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	12 460		12 460	
TOTAL	12 460		12 460	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	12 460		12 460	
TOTAL	12 460		12 460	

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CHANGEMENT DE METHODE:

Afin de se conformer à la réglementation de l'ANC n°2018-06, les dons engagés et réalisés ont ventillés dans les 653 - Charges de la générosité du public.

Par ailleurs, des reports de fonds dédiés ont été comptabilisés. Les montants reportés ont été déterminés en fonction des dons consommés sur l'année.

L'Autorit é des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de le République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et

constituent un changement de méthode comptable.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique présenté en annexe.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

		Valeur brute	Augmentations	
		début		
		d'exercice	Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	29 042		3 966
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 064		2 453
	TOTAL	5 064		2 453
	TOTAL GENERAL	34 106		6 419

		Diminutions		Valeur brute en fin	Réévaluation Valeur d'origine
		Poste à Poste	Cessions	d'exercice	fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			33 008	33 008
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				7 517	7 517
	TOTAL			7 517	7 517
TOTAL G	ENERAL			40 525	40 525

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'ex	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	23 595	3 321		26 916
Constructions sur sol propre		1 534		1 534	
Matériel de bureau et informatique, Mobil	ier	304	2 495	1 534-	4 333
	1 838	2 495		4 333	
TOTA	AL GENERAL	25 433	5 816		31 249
Ventilation des dotations	Amortissements	Amortissements	Amortissements	Amortissement	s dérogatoires
de l'exercice	linéaires	dégressifs	exceptionnels	Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 321				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 495				
TOTAL	2 495				
TOTAL GENERAL	5 816				

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<u>Tableau de variation des fonds propres</u> ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	282 524		472 341	0-	754 865
Excédent ou déficit de l'exercice	472 341				136 224
Situation nette	754 865				891 089
TOTAL I	754 865		472 341	0-	891 089

BM FINANCE & CONSEILS Dossier N° 019137 en Euros.

<u>Tableau de variation des fonds propres - générosité du public</u> ANC 2018-06 : Art. 432-22

	A L'OUVERTURE	AFFECT	ATION DU	AUGME	AUGMENTATION		DIMINUTION OU			
VARIATION DES FONDS PROPRES	DE L'EXERCICE	RES	ULTAT			CONSOMMATION		CONSOMMATION		L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT	DONT GENEROSITE	MONTANT		
			DU PUBLIC		DU PUBLIC		DU PUBLIC			
Report à nouveau	282 524			472 341		0-		754 865		
Excédent ou déficit de l'exercice	472 341							136 224		
						_				
TOTAL	754 865			472 341		0 –		891 089		

<u>Tableau de variation des fonds dédiés</u> ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		UTILISATIONS TRAN		UTILISATIONS TRANSFERTS			OTURE DE ERCICE
		Montant global	Dont		Montant global	Dont fonds			
			remboursements			dédiés *			
					1 236 250 578 900 538 644 118 706	1 236 250 578 900 538 644 118 706			
					1 226 250	1 236 250			
			DE L'EXERCICE	DE L'EXERCICE Montant global Dont	DE L'EXERCICE Montant global Dont	DE L'EXERCICE			

^{*} correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers		15 248	15 248	
Charges constatées d'avance		13 400	13 400	
	TOTAL	28 647	28 647	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	21 329	21 329		
TOTAL	21 329	21 329		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	12 032
Total	12 032

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 960
Total		20 960

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	13 400
Total	13 400

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	282 524
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	472 341
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	754 865
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	754 865
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	754 865
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires ont été valorisés selon les données suivants :

Nombre de bénévoles : 4

Nombre total d'heures effectué dans l'année : 208 heures

Taux horaire brut SMIC retenu : 11.52€ Taux de charges patronales : 30%

Montant total des contributions volontaires en 2023 : 12 460€

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A DRODUITO ET CHARGES DAD ODICINE ET DESTINATION	Exercice N	31/12/2023 12	Exercice N-1	31/12/2022 12
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
4. DECEMBER AND A LA CENTROCHE DA DANA C	4 000 005	4 000 005	1 670 001	1 (70 221
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC 1.1 Cotisations sans contrepartie	4 922 335	4 922 335	1 670 331	1 670 331
1.2 Dons, legs et mécénat	4 922 316	4 922 316	1 670 331	1 670 331
- Dons manuels	4 922 316	4 922 316	1 670 331	1 670 331
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	19	19		
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	4 922 335	4 922 335	1 670 331	1 670 331
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 345 662	3 345 662	1 108 904	1 108 904
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	3 345 662	3 345 662	1 108 904	1 108 904
- Actions réalisées par l'organisme	3 345 662	3 345 662	1 108 904	1 108 904
 Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger 				
organismos agissant a retianger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	198 382	198 382	79 107	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 816	5 816	9 979	
5 IMDOT CUD I EC DENIELICEC				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 236 251	1 236 251		
TOTAL	4 786 111	4 786 111	1 197 990	1 108 904
EXCEDENT OU DEFICIT	136 224	136 224	472 341	561 427

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	31/12/2023 12	Exercice N-1	31/12/2022 12
B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 460	12 460		
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	12 460	12 460		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature Dons en nature				
TOTAL	12 460	12 460		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	12 460	12 460		
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	12 460	12 460		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	12 460	12 460		

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N /	N-1
EMI LOISTAR DESTINATION	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 345 662	1 108 904	2 236 758	201.71
1.1 Réalisées en France				
 Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France 				
1.2 Réalisées à l'étranger				
 Actions réalisées par l'organisme Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger 	3 345 662	1 108 904	2 236 758	201.71
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	198 382	79 107	119 275	150.78
TOTAL DES EMPLOIS	3 544 044	1 188 011	2 356 033	198.32
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	5 816	9 979	4 163-	41.72
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 236 251		1 236 251	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	136 224	472 341	336 117-	71.16
TOTAL	4 922 335	1 670 331/	3 252 004	194.69

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

DESCOURCES BAD ODICINE	Exercice N	Exercice N-1	N-1	
RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	4 922 316	1 670 331	3 251 985	194.69
Dons manuelsLegs, donations et assurances-vieMécénats	4 922 316	1 670 331	3 251 985	194.69
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	19		19	
TOTAL DES RESSOURCES	4 922 335	1 670 331	3 252 004	194.69
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS 3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	4 922 335	1 670 331	3 252 004	194.69
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	690 837	218 496	472 341	216.18
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	136 224	472 341	336 117-	71.16-
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	827 061	690 837	136 224	19.72

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / 1	N-1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	12 460		12 460	
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger	12 460		12 460	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	12 460		12 460	
RESSOURCES DE L'EXERCICE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	12 460		12 460	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	12 460		12 460	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE			
(-) Utilisation (+) Report	1 236 251	1 236 251	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 236 251	1 236 251	

Commentaires:

III-ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION ET AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

1- GENERALITES

Missions sociales:

L'association « SMILE YOUNITED » se donne pour objectifs principaux :

- De collecter des dons auprès de particuliers d'associations ou d'institutions publiques ou privées afin d'apporter un soutien humanitaire aux nécessiteux,
- D'organiser, participer, soutenir des campagnes d'aide humanitaire,
- De soutenir financièrement les orphelins,
- De soutenir les animaux en danger dans les zones sinistrées
- De soutenir les projets culturelles, sportifs et artistiques dans les zones sinistrées ou défavorisées

2- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Cadre légale de référence :

Le CER a été établi conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991, selon les modalités du nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Règles et méthodes comptables :

L'établissement du CER suit les mêmes principes comptables que ceux retenus pour l'élaboration des comptes annuels. Les modalités de répartition du financement des emplois entre les ressources collectées auprès du public et les autres ressources sont les suivantes :

- Les ressources collectées auprès du public sont affectées aux missions sociales pour lesquelles elles sont sollicitées à partir d'une ventilation analytique
- Les frais d'appel à la générosité du public sont financés dans la limite des disponibilités du produit de ces appels.
- La totalité des ressources collectées auprès du public a été affectée aux missions sociales et à la recherche de fonds.

3- LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public sont les dons spontanés des particuliers et des entreprises ou les dons versés suite à nos campagnes d'appel à dons en ligne.

Ces ressources peuvent être directement affectées aux missions sociales, si c'est le souhait des donateurs, ou être affectés en fonction des besoins des projets, lorsque les donateurs ne précisent pas de souhait d'affectation.

L'identification de ces ressources est permise par une identification analytique sur la base des extractions du logiciel de gestion, qui permet le rapprochement entre les dons et les projets pour lesquels les dons été effectués.

Formes d'appel à la générosité du public

- Les appels à dons sont effectués au moyen de mailing et de publication sur les réseaux sociaux.
- Tous les produits reçus sont liés à la générosité du public.
- Reprises sur provisions et dépréciations : Néant
- Utilisations des fonds dédiés antérieurs : Néant.

4- VENTILATION DES EMPLOIS ENTRE MISSIONS SOCIALES, FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CROD ET LE CER

Missions sociales réalisées en France et à l'étranger

Les missions sociales sont exclusivement réalisées à l'étranger et comprennent de biens et de services à destination des populations ciblées, au moyen de notre correspondant sur le terrain.

• Les frais de recherches de fonds

Néant

• Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont composés essentiellement des honoraires de l'expertcomptable et du commissaire aux comptes, ainsi que des charges de relations publiques.

5- PRINCIPES D'AFFECTATION DES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC AUX EMPLOIS PAR DESTINATION DANS LE CER

Toutes les ressources collectées par Smile Younited sont liées à la générosité du publique et servent à financer les missions sociales et les frais de fonctionnement.

6- INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association bénéficie du soutien de bénévoles pour leur expertise et l'appui qu'ils apportent par ailleurs à des tâches administratives.

Pour l'exercice 2023, les contributions volontaires sont valorisées à 12 460€.

Etat contributeur	Montant total des avantages et ressources en €
Allemagne	30 488
Belgique	90 061
Canada	1 956
Espagne	281
États-Unis	140
Irlande	1 460
Italie	294
Luxembourg	6 745
Netherlands	14
Oman	50
Royaume-Uni	8 587
Rwanda	10
Tunisie	115
UAE	3 300
TOTAL	143 501

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par mail.